



Témoignage

sur l'introduction du DSP

“ Le Centre de Convalescence du château de Colpach est un établissement hospitalier. Il a pour mission d'aider à la récupération physique, physiologique et psychique des personnes qui y viennent en cure. Doté de 100 lits, le centre de convalescence accueille des patients qui ont vécu un séjour hospitalier ou qui souffrent d'une maladie grave et qui, pour la plupart, viennent directement de l'hôpital. Après une cure de trois semaines, ils vont généralement beaucoup mieux et sont capables pour 70% d'entre eux, de rentrer directement à leur domicile.

Notre structure trouve donc sa place en tant qu'intermédiaire entre l'hôpital et le domicile. Les échanges d'informations sont dès lors cruciaux pour une bonne prise en charge du patient, tant avec nos collègues hospitaliers qu'avec ceux des réseaux de soins à domicile. Ces informations se font actuellement de façon très diversifiée et très souvent en fonction de nos interlocuteurs (téléphone, fax, mails, fiche de transfert, courrier). La perte de temps, le risque de perte d'information ou de confidentialité ne sont que les inconvénients visibles de ce mode de fonctionnement.

Le DSP était donc attendu depuis longtemps et, lorsqu'il fut concrétisé sous



M. Jean-Philippe Schmit
Directeur du
Centre de Convalescence
du château de Colpach

“Les échanges d'informations sont cruciaux pour une bonne prise en charge du patient ”

forme de projet pilote en collaboration avec l'Agence eSanté, il nous est donc apparu comme une évolution aussi évidente que nécessaire. En outre, l'agence nous proposait la mise à disposition d'un logiciel métier (Idéomed) qu'il nous appartenait de tester et de paramétrer en fonction de nos besoins.

Aujourd'hui, la phase pilote est arrivée à son terme, et, une fois les derniers problèmes réglés, nous pourrions passer aux phases de formation du personnel et de sensibilisation des patients, qui permettront progressivement de généraliser l'utilisation de cet outil tant attendu. Nous pourrions alors accéder, via un logiciel métier adapté, aux informations déposées dans le DSP par nos collègues hospitaliers pour optimiser le processus d'admission. Il nous sera alors également donné de communiquer à nos partenaires des réseaux de soins à domicile, les informations globales et spécifiques ainsi que les résultats et évolutions relatives au séjour au centre de convalescence. Le tout étant assuré d'une confidentialité éprouvée, nous pourrions assurer au patient que l'utilisation du DSP est un avantage indiscutable pour lui, comme dans le cadre de notre pratique professionnelle. ”





Témoignage

sur l'apport de la télémédecine et du partage de données de santé

“ Le partage et l'échange de données de santé sont des enjeux majeurs dans la gestion médicale, et les développements récents dans le domaine de la télémédecine (à ne pas confondre avec la e-santé !) incarnent cette tendance. Il en est autrement dans la routine clinique. Même s'il est déjà assez répandu dans le domaine de la biologie ou de la radiologie, le partage de données de santé, tout comme l'interopérabilité de données et de système informatique qu'il requiert, reste un défi à relever dans la routine clinique.

A l'hôpital universitaire de Besançon nous avons développé un programme pionnier de «téléneurologie» permettant une meilleure prise en charge de patients atteints d'un AVC. Il s'agit d'une solution complète de diagnostic qui permet aux médecins urgentistes de demander l'avis d'un neurologue à distance. Ce réseau a pu être mis en place grâce à une étroite collaboration entre des neurologues franche-comtois, et grâce à des fonds provenant du programme national e@sante2000. Ainsi, depuis 2001 nous avons déployé et mis en œuvre des outils de télémédecine dans 11 hôpitaux de la région et créé des «micro-réseaux de ville» pour la prise en charge de patients atteints d'un AVC après leur rentrée d'hôpital. Depuis 2009, tous les services d'urgence des hôpitaux franch-comtois sont équipés d'outils de télémédecine permettant la vidéoconsultation. En 2014, la barre des 20.000 demandes d'avis neurologique par télémédecine a été atteinte.

A travers la mise en place de ce réseau «run-fc» (run-



Prof. Thierry Moulin
Service de Neurologie
CHRU Besançon

“ La télémédecine, le partage de données de santé et l'interopérabilité sont synonymes à une amélioration de la valeur thérapeutique et des soins de santé.”

fc.org) nous visons à améliorer la prise en charge de patients souffrant de maladies neurologiques, dès qu'ils entrent aux urgences jusqu'à leur retour à la maison, et à assurer un suivi de meilleure qualité, plus rapide, local mais en même temps étendu à la région entière. Cette approche apporte plusieurs avantages recherchés par les stratégies de santé publique, et est dépendante d'une condition principale : l'interopérabilité des données et des systèmes d'information. Pour le patient cette solution procure l'avantage de lui mettre un dossier de santé informatisé à disposition qui est accessible à tous les professionnels de santé qui le prennent en charge. En plus, le réseau de téléneurologie permet également une amélioration globale de la qualité de suivi après une urgence neurologique, aussi bien pour la prévention secondaire que pour la rééducation.

En outre, l'utilisation de ce réseau apporte bien d'autres avantages encore: la formation professionnelle, l'enseignement public, une meilleure connaissance épidémiologique, l'échange de données de santé et la mise en commun de standards de santé. Pour pouvoir généraliser ce type de réseau à tous les hôpitaux, régions et pays, il faudra des mesures incitatives de la part des financeurs (gouvernement ou assurances), afin d'éviter une mauvaise gestion et des changements dans la pratique. Pour les AVC comme pour toute autre maladie, la télémédecine, le partage de données de santé et l'interopérabilité, ainsi que des modèles d'organisation hospitalière modernes sont synonymes à une amélioration de la valeur thérapeutique et des soins de santé. ”

Participation de l'Agence eSanté à Medetel

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'Agence eSanté participera au Medetel, la conférence internationale autour de la e-santé et de la télémédecine qui en est à sa 14^{ème} édition. Cette dernière se tiendra, comme d'habitude à Luxexpo.

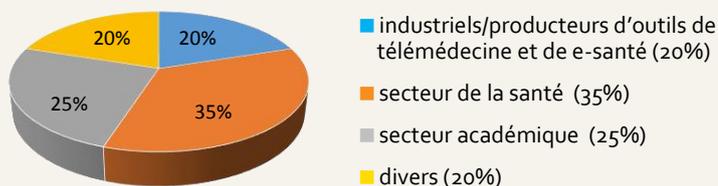
Organisé annuellement depuis 2002 par la «*International Society for Telemedicine & eHealth (ISfTeH)*» – la fédération internationale d'associations nationales de télémédecine et d'e-santé - Medetel est un événement d'envergure internationale alliant conférences, ateliers et salon d'exposition. Il attire généralement 400 à 500 participants venant de plus de 40 pays.

Pour l'élaboration du programme de conférence, les organisateurs du Medetel travaillent en étroite collaboration avec diverses associations et regroupements représentant diverses parties prenantes (professionnels de soins de santé, patients, industrie, etc.) telles que: European Society of Cardiology, International Council of Nurses, European Association of Homes and Services for the Ageing, Continua Health Alliance ou encore Epossi (European Platform for Patient Organisations, Science and Industry).

Dès lors un large éventail de services sont présents au Medetel, dont entre autres:

- l'équipement télémédico-social/télesanté et technologies d'assistance
- des services et outils de diagnostic et de monitoring
- des systèmes de visioconférence
- des services et outils de télécommunication
- des systèmes d'information hospitaliers
- des outils d'imagerie
- des dossiers de santé électronique
- des systèmes de monitoring de fonctions vitales

De par cette large offre de services et de thèmes abordés, il attire un public de divers horizons, dont la répartition sectorielle est représentée dans le diagramme suivant :



Ne ratez pas ce rendez-vous incontournable de la e-santé! Inscrivez-vous dès à présent. En vous enregistrant en ligne avant le **5 avril** – via le site web de Med-e-Tel (www.medetel.eu) ou via ce lien: www.medetel.eu/index.php?rub=visitor&page=registration_step1 – et en utilisant le code « **ha10opcb** », votre enregistrement sera gratuit.

Plus d'informations

Site web : www.medetel.eu

Visitez notre stand ou participez à nos deux séances autour des soins transfrontaliers et des objets connectés.

La e-santé étant au cœur même de nos activités, l'Agence eSanté a accepté avec plaisir la proposition de partenariat avancée par les organisateurs de Med-e-Tel fin 2013. Suite à cet engagement de collaboration, l'Agence eSanté a organisé pour la première fois un pavillon d'exposition eSanté à l'édition 2014 du Medetel, ce qu'elle a répété en 2015. Pour cette édition 2016 nous avons prévu :

► **Un pavillon d'exposition eSanté** qui accueillera EBRC, Ido-In, Maincare LIST, Ministère de la Santé, tout comme le projet européen eSens et l'initiative européenne JASeHN.

► **Une séance-débat autour du sujet « soins transfrontaliers »**, qui se tiendra mercredi, le 6 avril, à partir de 16h00. La discussion sera animée par les apports des intervenants suivants :

- Benelux (Secrétariat Général du Benelux)
- le projet européen eSens
- l'initiative de coopération européenne Joint Action to Support the eHealth Network (JASeHN)
- Ido-In

► **Une séance-débat autour du thème « objets connectés »** (dispositifs esanté connectés), se tiendra jeudi, le 7 avril à 16h00. Les intervenants à cet atelier sont :

- EBRC
- Post
- Microsoft
- LIST
- Idoln
- Agence eSanté

► **Une réunion d'information exclusivement adressée aux éditeurs**, se tiendra jeudi, le 7 avril, à 14h00 dans la salle 1 au 1^{er} étage .



plus de **400 participants**
plus de **40 nationalités**
plus de **200 présentations**



Signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

En date du vendredi 26 février 2016, un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) couvrant la période 2016-2018 a été signé entre l'Etat, représenté par le ministre de la Santé, Madame Lydia Mutsch, et le ministre de la Sécurité sociale, Monsieur Romain Schneider, la Caisse nationale de santé, représentée par son président, Monsieur Paul Schmit, et l'Agence eSanté, représentée par son directeur général, Monsieur Hervé Barge.

Ce contrat, qui fixe les principales attentes envers l'Agence eSanté G.I.E. à atteindre d'ici fin 2018, vient suppléer le premier contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2013-2015, au cours de laquelle les projets suivants se sont concrétisés :

- Élaboration d'une stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'information de santé;
- Conception et mise en place de la Plateforme eSanté et de ses services;
- Lancement du Dossier de Soins Partagé (DSP) de préfiguration sur base de l'avis de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

Les nouveaux objectifs à atteindre

Parmi les objectifs opérationnels et indicateurs de performances prévus, figurent notamment la mise à jour du schéma directeur des systèmes d'information national de santé, la certifica-

tion ISO 27001 du système d'information de l'Agence eSanté, la généralisation du DSP sur base des expériences de la phase pilote et du règlement grand-ducal en voie d'élaboration, ainsi que l'amélioration et la création de nouvelles fonctionnalités de services eSanté (carnet électronique radiologique, carnet de vaccination électronique...), ou encore la conception et le déploiement de nouveaux services (ePrescription, eFacturation,...).

Comme l'a précisé la ministre de la Santé, Madame Lydia Mutsch : *«Nous voulons donner à l'Agence les moyens lui permettant de continuer son travail sur le partage sécurisé des données médicales dans une optique de traitement individualisé de haute qualité et de modernisation du secteur».*

La situation actuelle

Depuis sa création il y a 4 ans, l'Agence eSanté a déjà parcouru un trajet riche en accomplissements. Après sa phase de mise en place et de démarrage opérationnel, elle a réussi à atteindre les objectifs majeurs découlant de ses missions légales et du premier Contrat d'objectifs et de moyens. Le prochain moment fort sera l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal qui précisera le fonctionnement du Dossier de soins partagé, prévue pour fin 2016.

Les moyens dont l'Agence eSanté dispose

La gouvernance regroupe toutes les parties prenantes du secteur de la san-

té, tant du domaine public que des prestataires de soins ou encore de la représentation des intérêts des patients. L'Agence s'est progressivement développée avec une équipe opérationnelle pluridisciplinaire s'élevant actuellement à 18 personnes.

Le financement des missions légales de l'Agence - réparti entre la CNS (2/3) et l'État (1/3) et fixé selon un budget prévisionnel pluriannuel - assure une stabilité et une sécurité pour la planification, le développement et la mise en place des différents services.

«Un accent particulier sera mis sur la qualité des données relevées, et nous sommes persuadés qu'avec l'introduction du traitement par voie électronique, sur base de référentiels et de procédures communes, la qualité des soins sera encore améliorée. Dans ce sens, l'Agence eSanté contribuera de manière significative à la modernisation de la Sécurité sociale de l'avenir», a conclu Romain Schneider, ministre de la Sécurité sociale.

Évaluation du travail réalisé en 2017

Une évaluation de l'aboutissement des actions arrêtées dans le Plan d'action eSanté national s'effectuera en 2017 par un audit ordonné par le ministère de la Santé.

Si vous désirez obtenir plus d'informations sur la signature du COM de l'Agence eSanté, veuillez vous rendre sur notre site Internet (www.esante.lu) dans la rubrique « actualités », pour y découvrir les détails y afférents.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé